



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

10 DÉCEMBRE 2025

Date d'envoi de la convocation : le 27/11/2025

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 158

Nombre de votants : 173

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 10 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de Christèle CASTELEIN,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h10), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, LECRES Marie-Josèphe suppléante de BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAEN Christian, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain (Jusqu'à 19h00), D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSÉLIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAUCHECORNE Dominique, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique (A partir de 20h05), HERVY Isabelle, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, ISOIRD Valérie, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony (A partir de 19h15), LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAURENT Ludovic, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, MAUNOURY Jean-Luc suppléant de LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEFILLIATRE Jean-Louis suppléant de LEGENDRE Thierry, LEGOUET

David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François (A partir de 18h46), LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul (Jusqu'à 20h40), LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille (Jusqu'à 21h45), MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PIQUOT Jean-Louis, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, LACROIX Olivier suppléant de THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VIGER Jacques, VILDIER Sandrine, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations

BERHAULT Bernard à SIMONIN Philippe, BERNARD Christian à LAINÉ Sylvie (A partir de 20h10), CROIZER Alain à DENIS Daniel (A partir de 19h00), GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à VASSAL Emmanuel, HEBERT Dominique à AMBROIS Anne (Jusqu'à 20h05), HEBERT Karine à FRANCOISE Bruno, LEFAIX-VERON Odile à COUPÉ Stéphanie, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique, LEMONNIER Thierry à GANCEL Daniel, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, LEPOITTEVIN Sonia, à POIGNANT Jean-Pierre, LEROUX Patrice à ASSELINE Etienne, MARGUERITTE Camille à SCHMITT Gilles (A partir de 21h45), PLAINEAU Nadège à LEMOIGNE Sophie, RODRIGUEZ Fabrice à COQUELIN Jacques, ROUSSEAU François à MABIRE Edouard, VARENNE Valérie à HUREL Karine.

Absents/Excusés :

AMIOT André, BALDACCI Nathalie, BOTTA Francis, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, HELAOUET Georges, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LANGLOIS Hubert, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Isabelle, LELOUEY Dominique, LEMOINE Morgan, PERROTTE Thomas, PIC Anna, SIMON François, VASSELIN Jean-Paul, VIVIER Sylvain.

Délibération n° DEL2025_177A

OBJET : Avis sur le projet de périmètre délimité des abords (PDA) du monument historique de la piscine allemande et de ses infrastructures sur la commune de Sideville

Exposé

La protection au titre des monuments historiques s'accompagne obligatoirement d'une servitude dite des abords : un périmètre de 500 mètres autour du monument est établi imposant une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour toute intervention sur les constructions situées dans ce périmètre.

Cependant, l'Architecte des Bâtiments de France peut proposer une zone de protection réduite, s'il l'estime suffisante pour assurer la protection des qualités du Monument Historique en question. Au sein de ces périmètres, la notion de covisibilité n'existe plus et tous les avis de l'ABF devront être conformes.

L'architecte des Bâtiments de France a proposé d'intégrer à la procédure de PLUi, l'élaboration d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur la commune de Sideville.

Le projet de nouveau périmètre de protection, proposé par l'ABF, a été défini en étroite concertation avec la commune de Sideville et l'Agglomération du Cotentin. Cette concertation a permis de recueillir les observations des collectivités et a conduit à la délimitation d'un périmètre pertinent.

L'intérêt de ce nouveau Périmètre Délimité des Abords (PDA) est de définir, sur le terrain, les éléments qui contribuent réellement au cadre de mise en valeur du monument et qui méritent, à ce titre, une protection particulière.

Par la suite, conformément au code du patrimoine, les projets de PDA finalisés ont été transmis à l'Agglomération.

L'avis de la Communauté d'Agglomération du Cotentin sur cette proposition de PDA est requis compte tenu de sa compétence de plein droit en matière de planification.

Pour rappel, le monument historique de Sideville fait l'objet d'un seul périmètre délimité des abords portant sur le monument historique de la piscine allemande et de ses infrastructures. Une note de présentation dédiée au PDA est annexée à la présente délibération.

Il est précisé que le projet de PDA sera ensuite soumis à enquête publique conjointe en même temps que l'enquête publique portant sur l'élaboration du PLUi de Douve Divette.

Après la remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, la procédure de PDA sera approuvée par arrêté préfectoral. Celle-ci pourra alors être intégrée dans le document d'urbanisme en vigueur.

Délibération

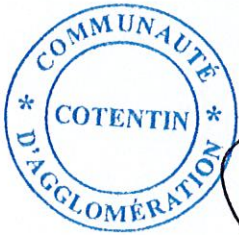
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment Article L.5216-5 ;

Vu le code du patrimoine, notamment l'article R.621-93 ;

Vu les réunions de travail entre l'ABF, la commune de Sideville et l'Agglomération du Cotentin ;

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 165 - Contre : 0 - Abstentions : 10) pour :

- **Valider** la proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur la commune de Sideville, proposée par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), conformément au dossier joint,
- **Réaliser** une enquête publique conjointe avec l'élaboration du PLUi,
- **Autoriser** la Présidente, ou son délégataire, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents à la mise en œuvre de cette procédure et à procéder aux formalités nécessaires en vue de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.



LA PRESIDENTE,

Christèle CASTELEIN

Annexe(s) :

Rapport de présentation du PDA de la commune de Sideville
Plan PDA Sideville

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Hubert LEMONNIER

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 16/12/2025
et publication ou notification
du : 18/12/2025